Responsable pédagogique : Michel COULOS

Chef de Service Sécurité Incendie
S.S.I.A.P niveau 3

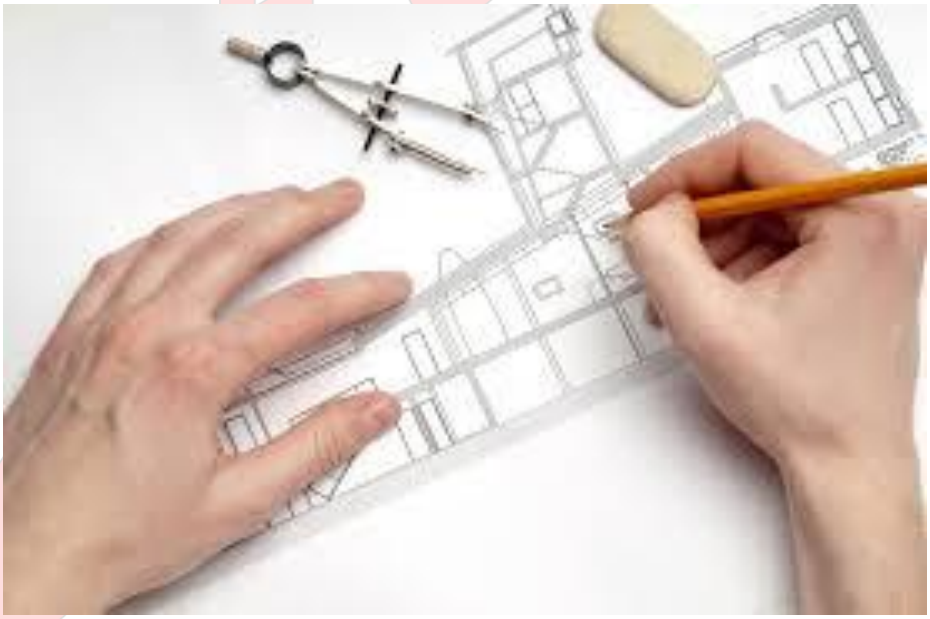

Siège Social : 9 Avenue Charles de Gaulle 94470 Boissy-Saint-Léger
☎ 01.75.48.88.87 - Contact Direction : agence.fci@free.fr

SARL AU CAPITAL DE 5 000,00€ - RCS : CRETEIL 492 560 107
Agrément Préfectoral N° 1701 - N° d'habilitation INRS 2470/2013/SST-1/12 DIRECCTE N° 11 94 07010 94
Numéro d'autorisation d'exercer délivré par le CNAPS : FOR-094-2022-01-20-20170585862

Responsable pédagogique : Michel COULOS

Chef de Service Sécurité Incendie
S.S.I.A.P niveau 3

Durée du stage : 216 heures de formation + examen **Stagiaires** : 10 maximums

Délai d'accès : voir devis ci-joint

Date des sessions : voir devis ci-joint

Pré requis :

- Etre titulaire du P.S.C.1 ou S.S.T ou P.S.E 1 (validité moins d'un an)
- Diplôme niveau IV minimum (ou)
- Validation des acquis de l'expérience (ou)
- Diplôme d'E.R.P. 2 ou d'I.G.H. 2 délivré avant le 31/12/05 avec 3 ans d'expériences
- Diplôme S.S.I.A.P. 2 avec 3 ans d'expériences dans la fonction

Personnel concerné :

Toute personne désirant être affectée à des fonctions de chef de services sécurité incendie en E.R.P en I.G.H ou bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail ou étant dispensé suivant l'article 6 de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Objectifs

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste de Chef de Service de Sécurité Incendie conformément à l'article 2 de l'arrêté de référence et à l'Annexe I (référentiels d'emplois), et d'obtenir le diplôme SSIAP 3 à l'issue de l'examen.

Mission du chef de service de sécurité incendie :

Acquérir les connaissances suffisantes et nécessaires pour procéder efficacement

- Au management du service de sécurité,
- Le conseil du chef d'établissement en matière de sécurité incendie,
- L'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent,
- Le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourant à ce service).

Siège Social : 9 Avenue Charles de Gaulle 94470 Boissy-Saint-Léger
☎ 01.75.48.88.87 - Contact Direction : agence.fci@free.fr
SARL AU CAPITAL DE 5 000,00€ - RCS : CRETEIL 492 560 107
Agrément Préfectoral N° 1701 - N° d'habilitation INRS 2470/2013/SST-1/12 DIRECCTE N° 11 94 07010 94
Numéro d'autorisation d'exercer délivré par le CNAPS : FOR-094-2022-01-20-20170585862

Responsable pédagogique : Michel COULOS

Programme : *Conforme à l'Arrêté ministériel du 2 mai 2005 modifié.*

Enseignement théorique

1ère partie : Le feu et ses conséquences – 12 heures

- Les principes d'éclosion et de développement du feu
- Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu.

2ème partie : La sécurité incendie et les bâtiments – 60 heures

- Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment
- Se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie
- Connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction.

3ème partie : La réglementation incendie – 70 heures

- Expliquer l'ordonnancement de la réglementation
- Classer un Bâtiment en fonction de la réglementation
- Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments
- La réglementation accessibilité.

4ème partie : Gestion des risques – 22 heures

- Analyses des risques
- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs.

5ème partie : Conseils au chef d'établissement – 6 heures

- Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport
- Actualiser ses connaissances des textes applicables.

6ème partie : correspondant des commissions de sécurité – 12 heures

- La composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations avec elles,
- Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité.

7ème partie : Le management de l'équipe de sécurité – 26 heures

- Les principes de gestion du personnel et des moyens,
- Assurer une autorité dynamique,
- Le code du travail.

8ème partie : Le budget du service sécurité – 8 heures

- La réalisation des budgets,
- La fonction achat.
- Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité.

Siège Social : 9 Avenue Charles de Gaulle 94470 Boissy-Saint-Léger
☎ 01.75.48.88.87 - Contact Direction : agence.fci@free.fr
SARL AU CAPITAL DE 5 000,00€ - RCS : CRETEIL 492 560 107
Agrément Préfectoral N° 1701 - N° d'habilitation INRS 2470/2013/SST-1/12 DIRECCTE N° 11 94 07010 94
Numéro d'autorisation d'exercer délivré par le CNAPS : FOR-094-2022-01-20-20170585862

Les Moyens pédagogiques :

- Salles de formations équipées d'un SSI de catégorie A, d'outils informatiques, moyens de
- Communication. Vidéoprojecteur et rétroprojecteur,
- Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie,
- Règlement de sécurité ERP dispositions générales 1er et 2eme catégorie,
- Règlement de sécurité dispositions spéciales,
- Règlement de sécurité dispositions particulières,
- Règlement de sécurité IGH,
- Sélection de sites IGH visités préalablement à l'examen,
- Etudes de cas concrets,
- Différents plans d'architecte.

Évaluation

Épreuve écrite n°1 (1 heure).

- QCM de 40 questions sur l'ensemble du programme noté sur 20 (Note < 8 : éliminatoire)

Épreuve écrite n°2 (2 heures).

- Rédaction d'un rapport à partir de plans d'un établissement d'un ERP de 1ère catégorie avec plusieurs activités notées sur 20 (note < 8 éliminatoire).

Épreuve orale (15 minutes/ stagiaire)

- Évaluation devant un jury (évalué apte ou inapte).

Validation

Délivrance d'un diplôme de SSIAP 3 si le candidat a été reconnu apte aux trois épreuves par le jury lors de l'évaluation qui est composé d'un membre de la B.S.P.P. et de deux S.S.I.A.P. 3

Siège Social : 9 Avenue Charles de Gaulle 94470 Boissy-Saint-Léger
☎ 01.75.48.88.87 - Contact Direction : agence.fci@free.fr
SARL AU CAPITAL DE 5 000,00€ - RCS : CRETEIL 492 560 107
Agrément Préfectoral N° 1701 - N° d'habilitation INRS 2470/2013/SST-1/12 DIRECCTE N° 11 94 07010 94
Numéro d'autorisation d'exercer délivré par le CNAPS : FOR-094-2022-01-20-20170585862